



PUBLIC CONCERNÉ

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire

Personnel occupant un poste de cumul de fonction : encadrement technique et de chantier



PRÉREQUIS

- Être majeur
- Avis d'aptitude médicale renforcée



ACCESSIBILITÉ / HANDICAP

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.



DURÉE & EFFECTIF

5 jours / 35 heures

Horaires :
9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00

10 personnes maximum

PROFIL DE L'INTERVENANT

Partenaire sous-traitant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

MOYENS & MÉTHODES

- Salle de formation adaptée.
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.
- EPI amiante SS4 mis à disposition pour chaque participant lors de la formation.
- Plate forme pédagogique amiante sous section 4

CONTENU DU STAGE

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

Formation théorique : 1 journée

Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé

- Régions à terrains amiantifères.
- Les exigences de la réglementation
- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque pour les interventions
- Protection des travailleurs
- Élimination des déchets amiantés
- Dispositions pénales encourues par l'employeur
- Exigences du Code de la santé
- Obligations des propriétaires.
- Les documents administratifs
- Repérage et diagnostic
- Obligations des armateurs

Analyse critique des documents pour évaluer les risques.

- Identification de l'amiante
- Produits et dispositifs
- Modalités d'identification
- Rapports de repérages et diagnostics
- Produits ou procédés de substitution à l'amiante
- Obligations du donneur d'ordre.

La gestion des déchets Conditionnement, étiquetage, stockage, évacuation et élimination des déchets.

- Les actions à mener avant les interventions
- Evaluation des risques et ses résultats
- Notices de postes

SUITE EN PAGE 2

TARIF • LIEU • DÉLAI D'ACCÈS

Tarif Inter-entreprises : nous consulter
Tarif Intra entreprise : nous consulter
Lieu en Inter-entreprises : Lisses 91
Dates : cf. planning de nos stages Inter à Lisses
Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences :

Certificateur : MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION - Validité certification : Date d'enregistrement 19/10/2023 | fin validité : 31/12/2027 – Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4 - RS6420



CONTACT

01 80 85 65 05
info.a3formationsecu@gmail.com



OBJECTIFS

- **Connaître** les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits

- **Connaître** les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source

- **établir** un mode opératoire s'intégrant selon les cas dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer

- **Définir** et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

ÉVALUATION & VALIDATION

Test de connaissance théorique (QCM)

Contrôle continu pour la partie pratique
Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.

Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.

Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.



CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.

Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

CONTENU DU STAGE

SUITE DU PROGRAMME

Formation théorique : suite

Choix des méthodes de travail.
Les procédures et méthodes d'intervention
Procédures pour la protection des travailleurs et de l'environnement
La Prévention - Les Statistiques - L'Evaluation des risques.
Approche réglementaire du Travail en hauteur.
Les protections collectives, les échelles, les escabeaux, les échafaudages, les nacelles.
Les différentes catégories d'E.P.I., les Normes.
Les différentes techniques utilisées dans le cadre de travaux en hauteur (retenue, maintien au travail, antichute).
Présentation des différents E.P.I. spécifiques au travail en hauteur, vérifications, entretien, stockage.
Explication de la Force de Choc et de l'effet pendulaire.
Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante
Procédures de contrôle de l'empoussièrement
Suivi des expositions
Procédures de décontamination
Traçabilité des opérations
Situations d'urgence et anormale
Procédures de gestion des déchets.
Les protections collectives et individuelles
Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection collective
Limites d'efficacité Consignes d'utilisation, de maintenance et de remplacement à faire appliquer.
La gestion des déchets
Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
Faire appliquer l'ensemble des procédures et méthodes aux encadrants de chantier et opérateurs.

Formation pratique :

Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées

Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits

Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source sur la base de l'évaluation des risques,

Etablir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer

Définir et/ou faire appliquer et/ou appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

